

[Aménagements des épreuves d'examen et de concours](#) [1]

Organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap : modification

Circulaire du 14 mars 2022

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 14 du 7 avril 2022

Cette circulaire a pour objet d'actualiser et de remplacer les annexes de la circulaire du 8 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et des adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap. Les annexes de la présente circulaire entrent en application à compter de la session 2023 des examens et concours de l'enseignement scolaire.

[Consulter la circulaire \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/am%C3%A9nagements-des-%C3%A9preuves-dexamen-et-de-concours>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo14/MENE2204112C.htm>